

CONDITIONS d'obtention de la PRIME IA 2019

Conditions d'octroi de la prime IA (**IAC UNIQUEMENT**) pour le soutien à l'élevage New Forest.

PRIME IAC SAILLIE 2019. (Montant attribué en fonction du nombre des demandes et du budget mis en place annuellement).

Le propriétaire de la jument doit être adhérent 2 ans à la demande de la prime IAC et adhérent l'année du versement. (Pour les saillies 2019 =2019 ;2020 ;2021).

Deux juments par propriétaires uniquement.

Ne sont primables que les juments inscrites au programme d'élevage NF.

Les étalons utilisés doivent être NON porteur du gène de la myotonie.

Livre B : jument du livre A .si une jument du livre A est saillie par un mâle New Forest pas de soutien.

Le produit doit être inscrit au SB livre A NF présenté en concours SHF élevage (local ; régional ; national).

Conditions d'attribution de la prime à l'IAC + certificat de saillie 2019 et facture acquittée de mise en place 2019. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. (Dépôt du dossier au 31/12 /2020)

La prime sera versée au printemps du 1 an du poulain (2021).